



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

quotient familial

Question écrite n° 39044

Texte de la question

M. Marc Francina attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les modalités d'application de la disposition limitant l'octroi de la demi-part supplémentaire aux personnes vivant seules et ayant élevé un enfant seules pendant 5 ans. Il est à craindre, en effet, que les services des impôts ne disposent pas des moyens de contrôler cette restriction et que la rédaction de la rubrique de la disposition n'entraîne de nombreuses incompréhensions. Il souhaite connaître son sentiment à ce sujet et quels moyens elle envisage pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39044

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 décembre 2008, page 11264

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)